

**PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE**

**Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité Syndical
Séance du vendredi 3 mars 2017**

DCS04-2017

Le vendredi 03 mars 2017, à 12 h 00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 24 février 2017, dans sa composition "*affaires d'intérêt commun*" prévue à l'article 4-1.3 des statuts, s'est réuni en séance publique, à l'Hémicycle des Rives de l'Orne à Caen, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Sonia DE LA PROVOTE, Président de Caen Normandie Métropole.

Monsieur Romain BAIL est désigné comme secrétaire de séance.

Membres en exercice : 128
Quorum : 65
Présents : 81
Pouvoirs : 1
Votants: 82

Date de convocation :
24/02/2017

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Romain BAIL, M. Salvatore BELLOMO, M. Grégory BERKOVICZ, M. Joël BRUNEAU, M. Patrice COLBERT, M. Jean DAIREAUX, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Christian DELBRUEL, Mme Annick FARCY, M. Sébastien FRANCOIS, M. Dominique GOUTTE, M. Daniel GUERIN, Mme Edith GUILLOT, M. Xavier HAY, M. Bruno HITIER, M. Pascal JOUIN, M. Nicolas JOYAU, M. Michel LAFONT, M. Patrick LECAPLAIN, M. Marc LECERF, M. Robert MICHEL, M. Michel PATARD-LEGENDRE, M. Bruno PIQUET, M. Marc POTTIER, M. Lionel POUILLIAS, M. Thierry RENOUF, M. Pierre SCHMIT, M. Pascal SERARD, M. Joël SUZANNE, M. Jean-Pierre TOSTAIN, Mme Josette TRAVERT, Mme Béatrice TURBATTE, Mme Martine VINCENT, M. Dominique VINOT-BATTISTONI, M. Jacques VIRLOUVET, M. Bertin GEORGE (membre suppléant votant), M. Laurent MATA (*membre suppléant votant*)

Communauté d'Agglomération Flers-Agglomération : M Michel DUMAINE, M. Patrick LESELLIER

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglomération : Mme Anne-Marie COUSIN, M. Jérôme VIRLOUVET

Communauté de communes Blangy-Pont-l'Évêque Intercom : Mme Florence COTHIER, M. Yves DESHAYES

Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau : M. Pascal ALLIZARD, Mme Annie BIHEL, M. Gilles MALOISEL (*membre suppléant votant*)

Communauté de communes Bayeux Intercom : Mme Mélanie LEPOULTIER

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Michel BAR, M. Jean-Claude BRETEAU, M. Paul CHANDELIER, M. Serge LADAN, M. Bernard LEBLANC, M. Roger TENCE, Mme Christine LEBOULANGER (*membre suppléant votant*)

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Claude LETEURTRE, M. Jean-Philippe MESNIL, M. Pascal POURNY

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Bernard ENAULT, M. Henri GIRARD, M. Henri LOUVARD, M. Laurent PAGNY, Mme Martine PIERIELA, M. Hubert PICARD, M. André POSTEL (*membre suppléant votant*)

Assistaient en tant que suppléants sans pouvoir voter : M. Daniel BLIN, M. Jean-Louis MALAQUIN

**Election des Vice-Présidents
et des autres membres du
bureau**

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Ann BAUGAS, M. Dominique DELIVET, Mme Monique GARNIER, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Xavier PICHON, Mme Sophie DE GIBON (*membre suppléant votant*)

Assistait en tant que suppléant sans pouvoir voter : M. Philippe PESQUEREL

Communauté de communes Villedieu Interco : M. Daniel MACE

Conseil Départemental du Calvados : M. Antoine CASINI (*membre suppléant votant*)

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Jean-Luc GUILLOUARD, M. Jean-Luc GUINGOUAIN, M. Franck JOUY, M. Frédéric POUILLE, Mme Christine VASSE, M. Patrick DUBOIS (*délégué suppléant votant*), M. Yves GAUQUELIN (*délégué suppléant votant*)

Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage : M. Gérard COULON, M. Jean-Manuel COUSIN

Assistait en tant que suppléant sans pouvoir voter : M. David LAURENT

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté de communes Villedieu Intercom : M. Charly VARIN (*pouvoir à M. Daniel MACE*).

Etaient excusés :

Communauté Urbaine d'Alençon : M. Joaquim PUEYO, Mme Christine ROIMIER, M. Bertrand ROBERT (*membre suppléant*)

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Loïc CAVELLE, M. Joël JEANNE, Mme Sylviane LEPOITTEVIN, M. Laurent BRAEM (*membre suppléant*), M. Pascal ESNOUF (*membre suppléant*), Mme Régine JAMES (*membre suppléant*), M. Joël JEANNE, M. Stephan LEBREUILLY (*membre suppléant*)

Communauté d'Agglomération Flers-Agglomération : M. José COLLADO (*membre suppléant*)

Communauté d'Agglomération Mont-St-Michel – Normandie : M. Guénhaël HUET, M. David NICOLAS

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglomération : Mme Géraldine PAING (*membre suppléant*)

Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau : M. Marc ANDREU SABATER, Mme Nicole DESMOTTES (*membre suppléant*)

Communauté de Communes Baie du Cotentin : M. Philippe CATHERINE

Communauté de Communes Cingal – Suisse Normande : Mme Nicole GOUBERT

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : Mme Dominique BAUDRY, M. Jean-Marie SEVIN, M. Pierre-Jean BLANCHET (*membre suppléant*)

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : M. Olivier PAZ

Communauté de Communes Pays de Falaise : Mme Clara DEWAELE-CANOUEL

Communauté de Communes Pays de Honfleur – Beuzeville : M. Michel BAILLEUL, Mme Catherine FLEURY

Communauté de Communes Villedieu Intercom : M. Jean-Pierre VAVASSEUR (*membre suppléant*), M. Dominique ZALINSKI (*membre suppléant*)

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Thierry LEFORT, M. Patrick LERMINE

Communauté de Communes Bayeux Intercom : M. Patrick GOMONT

Conseil Départemental de la Manche : M. Marc LEFEVRE

Conseil Départemental du Calvados : M. Patrick JEANNENEZ

Conseil Départemental de l'Orne : M. Alain LAMBERT, M. Philippe VAN-HORNE, M. Christophe DE BALORRE (*membre suppléant*), M. Philippe SENAUX (*membre suppléant*)

Il est préalablement exposé :

1. Calcul du nombre de délégués membres du bureau

Il convient également de prendre en considération l'application des statuts pour calculer le nouveau nombre de délégués membres du bureau.

« Afin de constituer le Bureau, le Comité syndical élit parmi ses membres le Président, puis les Vice-Présidents dont il fixe le nombre et les membres. Le Bureau est composé selon les principes suivants :

Pour les affaires portant sur les actions métropolitaines dites de réseau citées au 2.1:

Chaque EPCI ou collectivité territoriale membre est représenté par la moitié de ses délégués titulaires définis au 4-1.1 au Comité syndical; en cas de nombre impair, sera retenu l'unité immédiatement supérieure

Pour les affaires portant sur les contractualisations et Actions spécifiques, et SCoT des EPCI socle citées au 2.2 et 2.3, la composition fixée précédemment est complétée comme suit:

- EPCI de plus de 100 000 habitants : 9 membres par EPCI ;
- EPCI de plus de 20 000 habitants : 4 membres par EPCI ;
- EPCI de moins de 20 001 habitants et de plus de 14 000 habitants :
2 membres par EPCI ;
- EPCI de moins de 14 001 habitants et de plus de 10 000 habitants :
1 membre par EPCI ;
- EPCI de moins de 10 001 habitants : 0 membre.

Pour les affaires d'intérêt commun, la composition du bureau est celle portant sur les affaires du Réseau et des EPCI socle. »

En application de nos statuts, le nombre de membres du bureau s'établit provisoirement¹ :

Etablissements et collectivités membres au 1/01/2017	Bureau			
	RESEAU	SCOT	SOCLE	Intérêt commun
CU Caen-la-mer	9	18	18	18
CC Cœur de Nacre	1	3	3	3
CC Vallée de l'Orne et de l'Odon	1	5	5	5
CC Val-es-Dunes	1	3	3	3
<i>CDC Normandie Pays d'Auge</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
CC Pays de Falaise	1		5	5
CC Cingal Suisse-Normande	1	5	5	5
<i>Intercom de la Vire au Noireau</i>	<i>1</i>		<i>1</i>	<i>2</i>
<i>CC Coutances Mer et Bocage</i>	<i>1</i>			<i>1</i>

¹ La CC Normandie-Cabourg-Pays d'Auge est représentée au bureau Socle jusqu'au 1^{er} avril 2017 par 1 délégué. L'intercom de la Vire au Noireau reste représentée provisoirement au bureau Socle par 1 délégué. Le nombre de délégués reste provisoire pour les EPCI mentionnés en italique. – Le nombre définitif interviendra après adhésion pour l'entier territoire.

CA Saint-Lô Agglo	3			3
CC Bayeux Intercom	1			1
CA Flers Agglo	2			2
CC Granville Terre et mer	2			2
CC Villedieu Intercom	1			1
CC Baie du Cotentin	1			1
CU d'Alençon	2			2
CA Mont-Saint-Michel-Normandie	2			2
CC du Pays de Honfleur - Beuzeville	1			1
CC Blangy Pont-L'Evêque Intercom	1			1
CC Domfront-Tinchebray- Interco	1			1
Conseil Départemental du Calvados	1			1
Conseil Départemental de la Manche	1			1
Conseil Départemental de l'Orne	1			1
<i>Total</i>	37	35	41	63

2. Nombre de vice-présidents : il a été fixé préalablement à 18

3. Modalités de vote :

L'article 4-2 de nos statuts fixe les modalités de vote :

« Article 4-2. Modalités de vote

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-16 du Code général des collectivités territoriales, tous les délégués titulaires prennent part au vote pour les affaires présentant un intérêt commun à tous les membres et notamment pour l'élection du président et des membres du bureau, le vote du budget, l'approbation du compte administratif et les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat ; dans le cas contraire, ne prennent part au vote que les délégués titulaires représentant tous les membres concernés par l'affaire mise en délibération.

Dans l'hypothèse où un département ou une région adhère au pôle métropolitain, les modalités de vote se feront à main levée sauf demande de vote à bulletin secret d'au moins un tiers des délégués présents.

Le président prend part à tous les votes sauf en cas d'application des articles L. 2121-14 et L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales.

Les délégués suppléants sont appelés à siéger au comité avec voix délibérative en cas d'empêchement de délégués titulaires. En cas d'empêchement de délégués titulaires et de tout délégué suppléant au sein de la liste concernée, pouvoir peut être donné à un autre délégué. Chaque délégué ne peut être détenteur que d'un seul pouvoir. »

Aucun délégué ne demande un vote à bulletins secrets.

Sont proposés par leurs EPCI respectifs et sont candidats en tant que Vice-Présidents tous les Vice-Présidents précédents, à l'exception de :

1. *Philippe JOUIN (Au titre des communautés de communes) – ex : Communauté de Communes Plaine Sud de Caen*
2. *Guénhaël HUET (RESEAU) – ex - Communauté de Communes « Avranches-Mont-St-Michel ».*

Sont candidats:

Vice- présidents :

1. Joël BRUNEAU (RESEAU) – Vice-Président n°1 – Communauté Urbaine Caen la mer
2. Yves GOASDOUE (RESEAU) – Vice-Président n°2 – Flers-Agglomération
3. Pascal ALLIZARD (RESEAU) – Intercom de la Vire au Noireau
4. Marc ANDREU SABATER (RESEAU) – Intercom de la Vire au Noireau
5. Loïc CAVELLEC (Au titre du SCOT) – Communauté Urbaine Caen la mer
6. Paul CHANDELIER (Au titre des POLITIQUES CONTRACTUELLES) – Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande
7. Hubert COURSEAUX (RESEAU) – Conseil Départemental du Calvados
8. Mélanie LEPOULTIER (RESEAU) – Communauté de communes « Bayeux-Intercom »
9. David NICOLAS (RESEAU) – Communauté d'Agglomération Mont-St-Michel Normandie
10. Franck JOUY (Au titre des communautés de communes) – Communauté de Communes Cœur de Nacre
11. Alain LAMBERT (RESEAU) – Conseil Départemental de l'Orne
12. Marc LEFEVRE (RESEAU) – Conseil Départemental de la Manche
13. Jean-Philippe MESNIL (Au titre des communautés de communes) – Communauté de communes du Pays de Falaise
14. Jérôme NURY (RESEAU) – Communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco
15. Michel PATARD-LEGENDRE (Au titre de Caen la Mer) – Communauté Urbaine Caen la mer
16. Joachim PUEYO (RESEAU) – Communauté urbaine d'Alençon
17. Xavier PICHON (Au titre des Politiques contractuelles) – Communauté de communes Val-es-Dunes
18. Gilles QUINQUENEL (RESEAU) – Communauté d'agglomération Saint-Lô-agglomération

Il est procédé à leur élection.

Aucun délégué ne demande le bulletin secret.

Aucune abstention

Aucun vote contre

Les 18 vice-présidents candidats sont donc élus :

- **Autres membres du bureau**

Il est ensuite procédé à l'élection des autres membres du bureau.

Sont candidats :

*Au titre de la communauté d'agglomération de
CAEN-LA-MER :*

19. Romain BAIL
20. Grégory BERKOVICZ
21. Christian DELBRUEL
22. Dominique GOUTTE
23. Marc LECERF
24. Patrick LECAPLAIN
25. Sylviane LEPOITTEVIN
26. Jean-Louis MARIE
27. Jean-Marc PHILIPPE
28. Marc POTTIER
29. Thierry SAINT
30. Pascal SERARD
31. Dominique VINOT-BATTISTONI
32. Ludwig WILLAUME

*Au titre de la communauté de communes « Cœur
de Nacre » :*

33. Thierry LEFORT
34. Patrick LERMINE

*Au titre de la communauté de communes « Vallées
de l'Orne et de l'Odon » :*

35. Bernard ENAULT
36. Hubert PICARD
37. Laurent PAGNY
38. Henri GIRARD
39. Martine PIERSELIA

*Au titre de la communauté de communes « Val es
Dunes » :*

40. Marie-Françoise ISABEL
41. Monique GARNIER

*Au titre de la communauté de communes « CINGAL
– Suisse Normande » :*

42. Michel BAR
43. Jean-Claude BRETEAU
44. Bernard LEBLANC
45. Nicole GOUBERT

Au titre de la communauté de communes « Pays de Falaise » :

- 46. Clara DEWAELE-CANOUEL
- 47. Claude LETEURTRE
- 48. Eric MACE
- 49. Pascal POURNY

Au titre de la communauté de communes « Normandie Cabourg Pays d'Auge » :

- 50. Olivier PAZ

Au titre de la communauté de communes « Coutances Mer et Bocage » :

- 51. Gérard COULON

Au titre de la communauté d'Agglomération « Mont-St-Michel Normandie »

- 52. Guénhaël HUET

Au titre de la communauté d'Agglomération « Saint-Lô Agglo »

- 53. François BRIERE
- 54. Michel RICHARD

Au titre de la communauté d'Agglomération « Flers-Agglo » :

- 55. Michel DUMAINE

Au titre de la communauté de communes « Granville Terre et Mer » :

- 56. Jean-Marie SEVIN
- 57. Dominique BAUDRY

Au titre de la communauté de communes « Villedieu Intercom »

- 58. Charly VARIN

Au titre de la communauté de communes « Baie du Cotentin »

- 59. Philippe CATHERINE

Au titre de la « Communauté urbaine d'Alençon »

- 60. Gérard LURCON

Au titre de la communauté de communes « Blangy Pont-l'Évêque Intercom »

- 61. Yves DESHAYES

Au titre de la communauté de communes « Pays de Honfleur-Beuzeville »

- 62. Michel BAILLEUL

Soit 63 membres avec la Présidente (1 président, 18 VP et 44 membres)

Le nouveau tableau des 63 délégués, membres du bureau s'établit comme suit :

EPCI	Délégués	
	Réseau (siègent également au socle)	Socle et affaires d'intérêt commun
C.U. Caen-la-Mer	BAIL Romain BRUNEAU Joël CAVELLEC Loïc DE LA PROVOTE Sonia LECERF Marc MARIE Jean-Louis PATARD-LEGENDRE Michel POTTIER Marc VINOT-BATTISTONI Dominique	BAIL Romain BERKOVICZ Grégory BRUNEAU Joël CAVELLEC Loïc DE LA PROVOTE Sonia DELBRUEL Christian GOUTE Dominique LECAPLAIN Patrick LECERF Marc LEPOITTEVIN Sylviane MARIE Jean-Louis PATARD-LEGENDRE Michel PHILIPPE Jean-Marc POTTIER Marc SAINT Thierry SERARD Pascal VINOT-BATTISTONI Dominique WILLAUME Ludwig
C.U. d'Alençon	PUEYO Joaquim LURÇON Gérard	
C.A. Mont St Michel - Normandie	HUET Guénhaël NICOLAS David	
C.A. Saint-Lô Agglo	BRIERE François QUINQUENEL Gilles RICHARD Michel	
C.A. Flers-Agglo	GOASDOUE Yves DUMAINE Michel	
C.D.C. "Cœur de Nacre"	LERMINE Patrick	JOUY Franck LEFORT Thierry LERMINE Patrick
C.D.C. Vallées de l'Orne et de l'Odon	ENAULT Bernard	ENAULT Bernard GIRARD Henri PAGNY Laurent PICARD Hubert PIERSIELA Martine
C.D.C. Val es Dunes	PICHON Xavier	ISABEL Marie-Françoise GARNIER Monique PICHON Xavier
C.D.C. Cingal - Suisse Normande	GOUBERT Nicole	CHANDELIER Paul BAR Michel BRETEAU Jean-Claude GOUBERT Nicole LEBLANC Bernard
C.D.C. "Pays de Falaise"	DEWAELE-CANOUEL Clara POURNY Pascal	DEWAELE-CANOUEL Clara LETEURTRE Claude MESNIL Jean-Philippe MACE Eric POURNY Pascal
CDC Normandie Cabourg Pays d'Auge	PAZ Olivier	(PAZ Olivier) - situation provisoire liée au SCOT
Intercom de la Vire au Noireau	ANDREU SABATER Marc ALLIZARD Pascal	(ALLIZARD Pascal - situation prov. Socle) - Ex CCPD
C.D.C. Coutances Mer et Bocage	COULON Gérard	
C.D.C. Domfront Tinchebray Interco	NURY Jérôme	
C.D.C. Bayeux Intercom	LEPOULTIER Mélanie	
C.D.C. Granville Terre & Mer	BAUDRY Dominique SEVIN Jean-Marie	
C.D.C. Villedieu Intercom	VARIN Charly	
C.D.C. Baie du Cotentin	CATHERINE Philippe	
Blangy Pont-l'Evêque Intercom	DESHAYES Yves	
C.D.C. Pays de Honfleur-Beuzeville	BAILLEUL Michel	
Conseil Départemental de la Manche	LEFEVRE Marc	
Conseil Départemental du Calvados	COURSEAUX Hubert	
Conseil Départemental de l'Orne	LAMBERT Alain	

Il est procédé à leur élection.

Aucun délégué ne demande le bulletin secret.
Aucune abstention
Aucun vote contre
Les autres membres du bureau sont élus.

Contentieux de l'élection des présidents et des vice-présidents

Il est identique à celui de l'élection du maire et des adjoints.

S'agissant d'un contentieux électoral, seuls le préfet, les candidats ou tout électeur d'une commune membre d'un EPCI sont recevables à former une protestation contre l'élection du président ou du vice-président.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du pôle métropolitain, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Le Président,



Sonia DE LA PROVÔTÉ

Envoyé en préfecture le 10/03/2017

Reçu en préfecture le 10/03/2017

Affiché le



ID : 014-251403184-20170303-DCS04_2017-DE